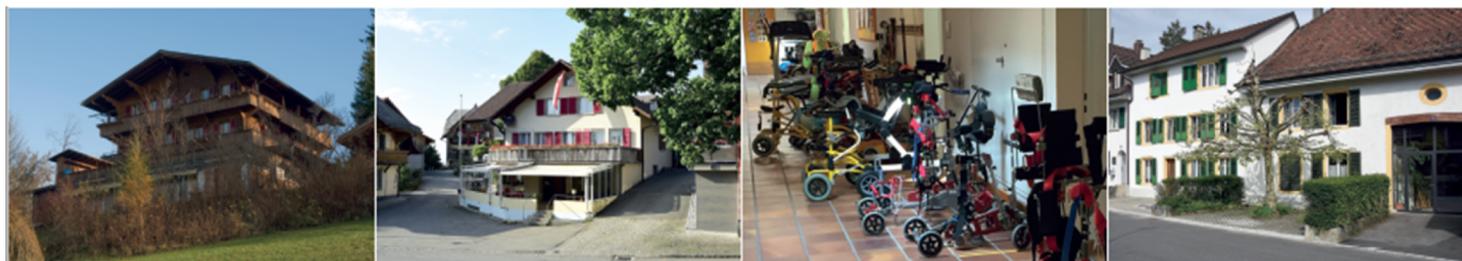




# Soins à domicile et en milieu familial dans le canton de Berne à partir du 1.1.2022

[www.be.ch/bfsl](http://www.be.ch/bfsl)



Conférencier : Jacqueline Sidler  
Direction de l'intérieur et de la justice / Bureau cantonal de l'aide à la  
jeunesse



## Que veut le KFSG ?

- Accès à des services de bonne qualité, fondés sur les besoins
  - Normes de qualité des services
  - Transparence sur les services, les coûts et la formation des tarifs
  - Égalité de traitement et renforcement des familles d'accueil, accompagnement professionnel des familles d'accueil.
- ➔ Fourniture de services ambulatoires et hospitaliers diversifiés, de bonne qualité et quantitativement suffisants (planification de l'offre)
- Deux ordonnances d'application (ALKV et KFSV) et quatre directives
- ➔



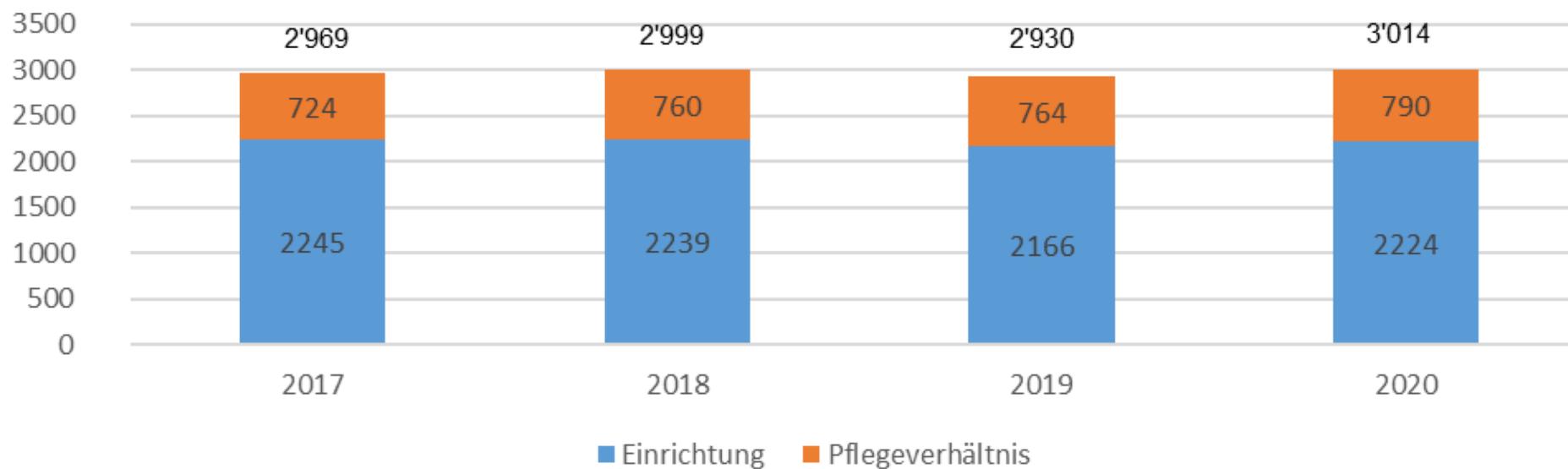
---

## De quoi s'agit-il ?

- Environ 4 000 enfants et adolescents sont concernés, dont environ 1 500 bénéficient de services ambulatoires.
- 97 foyers d'accueil pour enfants et jeunes et plus de 1 000 familles d'accueil
- Environ 60 prestataires de services ambulatoires
- Coût total net pour la commune et le canton d'environ 160 millions de francs suisses.

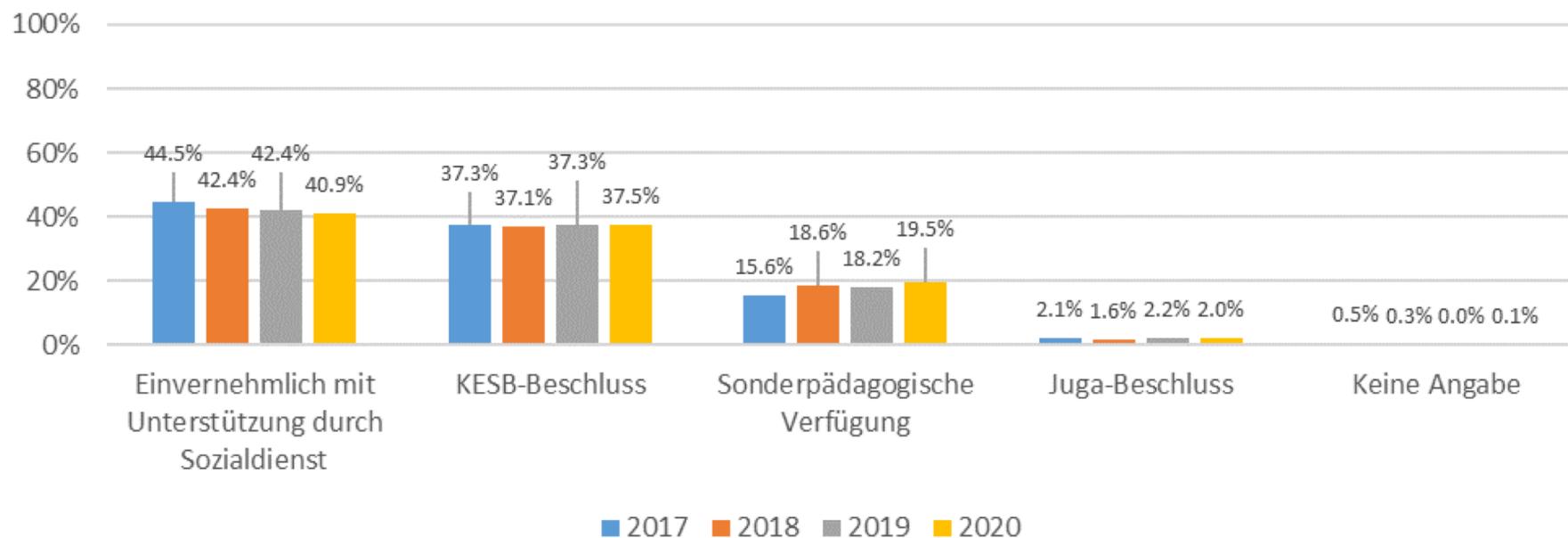


# Base de données statistiques : Evolution des placements stationnaires dans le canton de Berne





# Comparaison des bases de répartition des placements stationnaires dans le canton.





# Participation : Normes de qualité dans le processus décisionnel

Les enfants sont entendus dans les affaires qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité, et sont associés au processus de décision (art. 4, al. 2 de la loi sur les services sociaux).

## Mise en œuvre

- Directives du KESB du canton de Berne sur les auditions d'enfants
- Analyse de la pratique des auditions d'enfants dans les procédures de protection de l'enfance et de divorce dans le canton de Berne (2017).
- Lignes directrices pour l'indication professionnelle des services de soutien et de protection spéciaux ambulatoires et hospitaliers convenus d'un commun accord
  - Clarifier et assurer l'inclusion
  - Veiller à ce que les informations soient adaptées à l'âge des



## Participation : Normes de qualité dans le processus d'admission, de soins et de sortie de l'hôpital

Chaque prestation du catalogue cantonal des prestations (art. 2 et 3 KFSV) est décrite par des objectifs de performance contraignants (environ 5-8), qui couvrent le processus d'admission, de soins et de sortie.

➔ Normes de qualité uniformes et développement de la qualité



## Exemple de description de performance (objectifs)

La mission et les objectifs sont clarifiés.

Les K/J se développent en termes d'indépendance, de comportement social, de communication ainsi que dans les domaines d'action pratiques quotidiens.

K/J peut organiser son temps libre en fonction de ses intérêts et est intégré dans l'environnement social.

Le/la jeune fille maintient une relation avec sa famille d'origine et est soutenu(e) dans cette démarche. La famille d'origine est impliquée de manière appropriée dans le développement de

K/J est accompagné et soutenu dans son développement scolaire

Les possibilités de connexion sont clarifiées avec l'implication étroite des enfants et de leurs tuteurs.

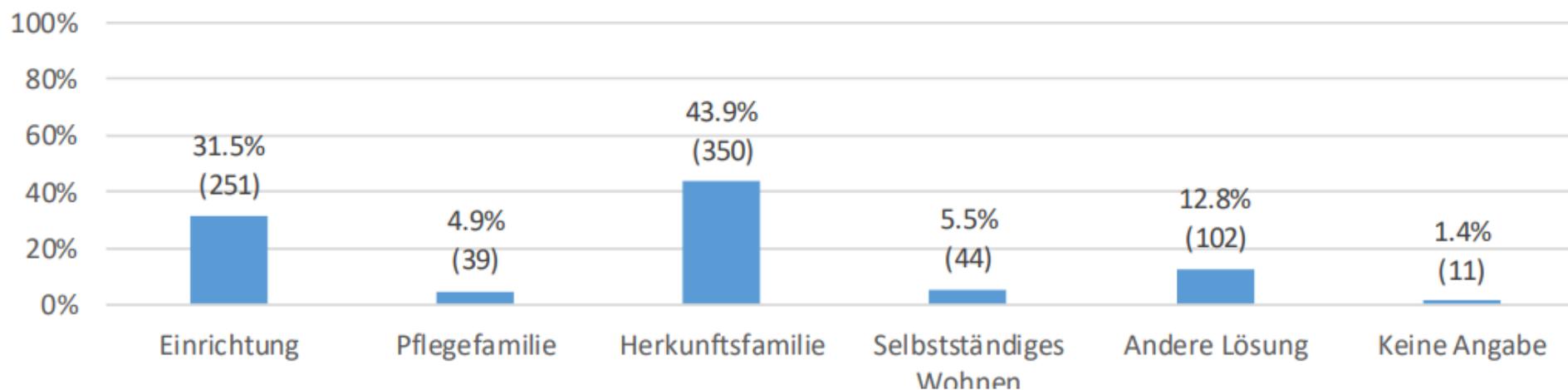


## Participation : Procédure de plainte structurée

- Nouveau : Bureau de déclaration interne (art. 25 ALKV). Les établissements stationnaires disposent d'un bureau de déclaration indépendant de la direction opérationnelle, qui écoute, conseille et sert de médiateur avec les personnes déclarantes en cas de conflits ou de situations problématiques. Les personnes autorisées à faire un rapport sont
  - les enfants accueillis dans l'établissement
  - Personnes les plus proches des enfants
  - Employés
- Bureau de l'ombudsman bernois pour les questions de vieillesse, de soins et de domicile

# Solution de suivi de l'institution (2020)

Abbildung 19: Anschlusslösungen nach Austritten aus Einrichtungen





# Transitions d'accompagnement

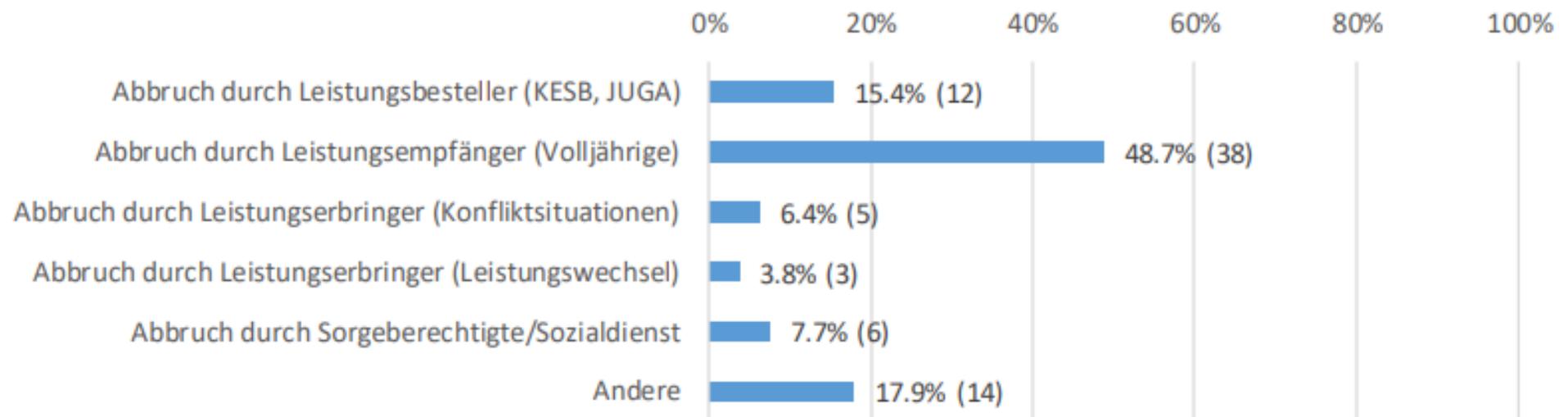
Nouveau : Service de "suivi ambulatoire".

Nouveau : Care Leaver (Art. 3 KFSG)

- En principe, les enfants domiciliés dans le canton de Berne ont droit aux prestations jusqu'à leur majorité.
- Au-delà de l'âge de la majorité, le droit se poursuit au plus tard jusqu'à l'âge de 25 ans.
  - en ce qui concerne la conclusion d'une prestation précédemment demandée, ou
  - pour favoriser la transition vers l'indépendance à l'issue d'un service d'hospitalisation.



## Raisons des sorties non planifiées des soins (2020)





## Confidant

- Quiconque accueille des enfants en tant que patients hospitalisés leur permet d'avoir des contacts avec des personnes familières (art. 2, al. 2 ALKV) - que ce soit d'un commun accord ou par les autorités.

### Soins familiaux RiLi

- Dans la mesure du possible, l'enfant décide lui-même des personnes à considérer comme des confidents. C'est une personne majeure et capable d'agir. Il est important qu'une relation de confiance existe ou puisse se développer entre l'enfant et cette personne.
- Dans le cadre de la surveillance, il convient de clarifier régulièrement et de manière adaptée à l'âge de l'enfant si celui-ci a une personne de contact.



## Nouvelle conception des soins familiaux

Form	Inhalt	Ziel	Dauer
Krisenunterbringung	Kurzfristige Aufnahme von Kindern, die zurzeit in der Herkunftsfamilie nicht adäquat betreut werden können.	Rückkehr in Herkunftsfamilie oder geeignete Anschlusslösung	In der Regel bis 12 Wochen, max. 6 Monate
Wochenunterbringung	Kinder, die für eine begrenzte Zeit in einer Pflegefamilie leben, während in der Herkunftsfamilie an Voraussetzungen für eine gelingende Rückkehr gearbeitet wird.	Rückkehr in die Herkunftsfamilie	In der Regel bis 1 Jahr, max. 18 Monate
Langzeitunterbringung (und Teilzeitunterbringung) <sup>4</sup>	Auf die Dauer angelegte Lebensform zur Betreuung und Förderung von Kindern.	Positiver Entwicklungsverlauf des Kindes	Auf längere Zeit angelegt
	Regelmässigen Unterbringung an Wochenenden oder in den Ferien (Teilzeitpflegefamilien).	Entlastung der Herkunftsfamilie oder der Pflegefamilie	Während einer begrenzten Zeitdauer

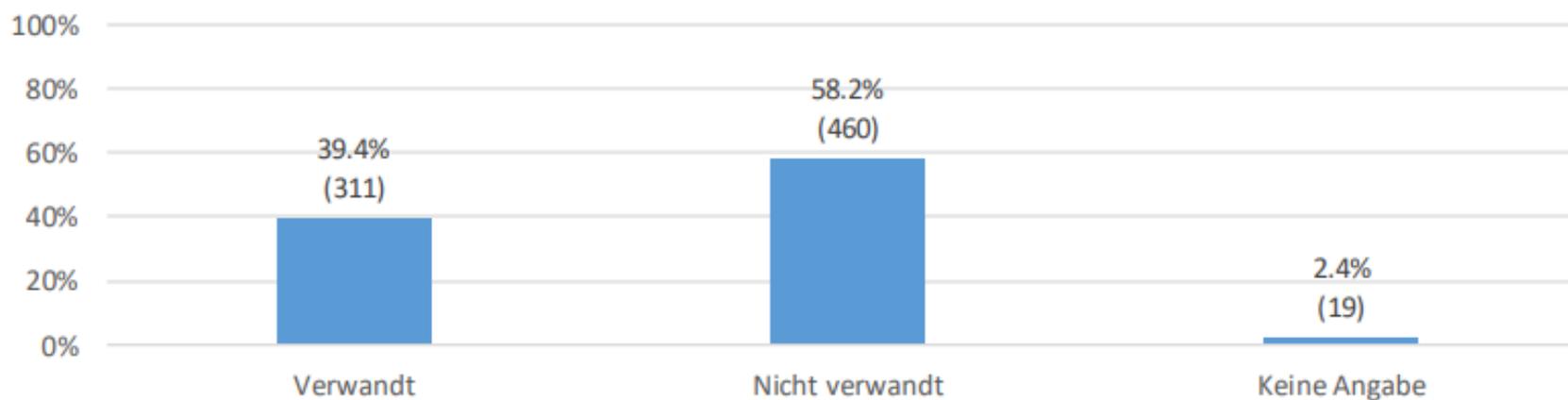


## Égalité de traitement : allocation de soins

- Hébergement à long terme (également pour les familles d'accueil à temps partiel) : 75 CHF par jour.
- Hébergement de crise et hebdomadaire : 95 CHF par jour
- Augmentation de la rémunération jusqu'à 50% possible
- Décompte des cotisations de sécurité sociale et paiement par le canton
- Frais accessoires (en tant qu'aide économique) ne faisant pas partie de l'allocation de soins
- Accompagnement DAF financé en plus
- Lien de parenté - gratuité présumée (art. 294 al. 2 CC)

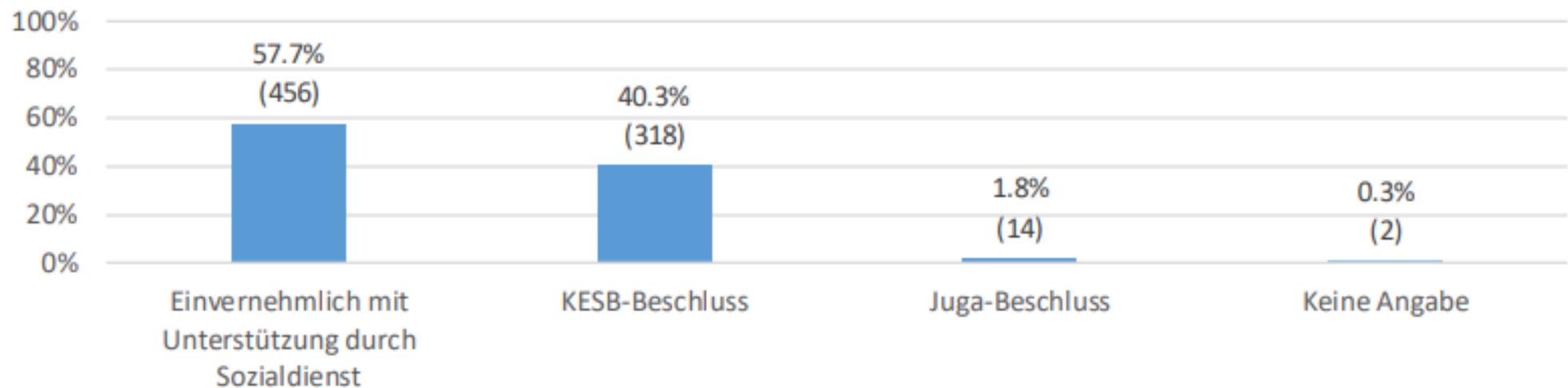


## Relations de placement familial par parenté (2020)





## Relations de soins par base d'allocation (2020)





## Renforcement : conseil et soutien aux familles d'accueil

- Nouveau : Centre de conseil général pour les familles d'accueil et les familles d'origine (en temps utile, gratuit et indépendant) Art. 21 KFSG
  - Informations sur les questions générales dans le domaine du placement familial
  - Conseils brefs et triage
  - Coordination et délivrance de bons de formation continue
- Nouveau : Contribution financière à la formation continue (art. 21 KFSG)
  - Droit individuel à la formation continue dans le cadre de la promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant.
  - Renforcer les familles d'accueil dans leurs tâches
- Soutien professionnel par le biais du DAF (approches standardisées)



## Informations sur la page d'accueil de la KJA

([www.be.ch/bfsl](http://www.be.ch/bfsl))

- Loi sur les services aux enfants ayant des besoins spéciaux de soutien et de protection (KFSG)
- Ordonnance sur la surveillance des établissements stationnaires et des services ambulatoires pour enfants (ALKV) en cours de validité
- Ordonnance sur les services de soutien et de protection pour les enfants ayant des besoins particuliers (KFSV) en vigueur
- Quatre directives (supervision/autorisation, soins ambulatoires, soins hospitaliers et soins familiaux)
- Descriptions des services pour tous les services
- Présentations vidéo sur divers contenus KFSG sous la rubrique Événements



**Merci beaucoup pour  
Votre attention !**

Jacqueline Sidler, chef de bureau adjoint